



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 LOCATION
DE LONGUE DUREE AVEC MAINTENANCE DE
VEHICULES DE NETTOIEMENT DE LA VOIRIE
PASSE AVEC LA SOCIETE SAS SAML**

**DÉCISION N° DM-22-134
EN DATE DU 21 AVRIL 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-17-138 du 11/04/2017 de signer le marché de location de longue durée avec maintenance de véhicules de nettoyage de la voirie, avec un montant initial du marché de 559 800,00 € HT, soit 671 760,00 € TTC (partie forfaitaire) et pour la partie à bons de commande le montant maximum est de 25 000,00 € HT (30 000,00 € TTC). Le marché a été notifié le 24/04/2017 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet de prolonger le marché actuel de trois mois et sept jours (soit jusqu'au 30 juillet 2022), le temps pour la ville de finaliser le lancement de la nouvelle procédure de concurrence et notamment la mise à jour de son cahier des charges en fonction des besoins réels de ses services ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°1 avec la société SAS SAML, sise 9/11, rue Gustave Eiffel 91350 GRIGNY Cedex, pour le marché de location de longue durée avec maintenance de véhicules de nettoyage de la voirie.

Le montant de l'acte modificatif n°1 (partie forfaitaire) s'élève à 29 956,83 € HT (35 948,20 € TTC) et le montant de la partie à bons de commande est de 2 500,00 € HT (3 000,00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220421-lmc1H9632H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/04/2022
Date de Publication : 21/04/2022